

FOIRE AUX QUESTIONS

MAÎTRISE EN ÉDUCATION – OPTION ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ?

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un **diplôme de 1er cycle** préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, **au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3** ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul ;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En fonction du résultat, l'étudiante ou l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010T-Français écrit pour futurs enseignants. Le cours DID1009 doit être réussi au terme de la première année. Le cours DID1010T doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec au cours DID1009 ou DID1010T entraîne une fin de candidature ;
- réussir le cours complémentaire de mise à niveau DID1000T – Notions de mathématiques au primaire. Le cours DID1000T doit être réussi au terme de la première année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature ;
- réussir le cours complémentaire DID2000 – Oral. Le cours DID2000 doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.

NOTES :

- Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

SI JE N'AI PAS LA MOYENNE, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si vous avez une moyenne de 2,7 et plus et possédez une expérience de 2 ans (2000 heures) et plus avec le type d'élèves visés par le programme, vous avez des atouts majeurs pour la reconnaissance d'acquis expérimentiels aux fins d'admission. Ce processus permet à une personne candidate ne répondant que partiellement aux conditions d'admissibilité dans un programme d'études universitaires de se voir offrir la possibilité d'être admise dans ce programme si elle démontre qu'elle a les capacités nécessaires à sa réussite. Pour plus d'information, consultez le lien suivant : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/reconnaissance-des-acquis-experientiels/>.

EST-CE QU'IL Y A DES PRÉALABLES ?

Outre le diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne minimale de 3,0, il n'y a pas de préalables pour être admis dans le programme.

Une fois l'étudiante ou l'étudiant admis, certains cours seront préalables à d'autres ainsi qu'aux stages. Les préalables sont indiqués sur chacune des fiches détaillées de chacun des cours du programme :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maîtrise-en-education-option-education-prescolaire-et-enseignement-primaire/structure-du-programme/>.

QUELLE EST LA DURÉE DU PROGRAMME?

La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour une étudiante ou un étudiant inscrit à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour une étudiante ou un étudiant inscrit à temps partiel en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

LE STATUT TEMPS PARTIEL REPRÉSENTE COMBIEN DE COURS OU DE CRÉDITS PAR SESSION?

La maîtrise a été conçue pour être suivie à temps partiel. Ce cheminement représente entre 6 et 9 crédits par session (excluant les cours complémentaires et hors programme).

QUELLE SERA LA MODALITÉ DE PRESTATION DES COURS ?

Les cours seront offerts selon une modalité hybride, soit en partie en présence, et en partie à distance. La proportion de chacune des modalités sera précisée dans chacun des plans de cours. Votre présence sur le campus principal de l'Université de Montréal est attendue tout au long de votre scolarité. Par contre, le cours ETA6901 sera offert entièrement en ligne.

EST-CE QUE LES COURS SUIVIS DANS UN AUTRE PROGRAMME OU UNE AUTRE UNIVERSITÉ POURRONT M'ÊTRE RECONNUS DANS CE PROGRAMME ?

Si vous avez déjà suivi des cours universitaires **de deuxième cycle** dont le contenu semble similaire à certains des cours du programme, vous pourrez, **une fois admis dans la maîtrise**, déposer une demande d'équivalence ou d'exemption.

EST-CE QUE LE PROGRAMME MÈNERA AU BREVET D'ENSEIGNEMENT ?

Ce programme mène au brevet d'enseignement en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

COMBIEN DE COURS HORS PROGRAMME ET COMPLÉMENTAIRES SONT EXIGÉS ?

Deux cours complémentaires obligatoires (DID1000T – Notions de mathématiques au primaire (3 cr.) et DID2000 – Oral (1 cr.)) sont exigés (inscrits dans les conditions d'admission). Aucun test n'est demandé pour s'inscrire à ces cours. En fonction du résultat au TFLM, un ou deux cours hors programme (DID1009 – Grammaire pour futurs enseignants (3 cr.) et DID1010T – Français écrit pour futurs enseignants (3 cr.) seront imposés au candidat.

PUIS-JE CHOISIR MES COURS À CHACUNE DES SESSIONS ?

Un cheminement sur 8 sessions ou 11 sessions a été élaboré. Les étudiantes ou les étudiants reçoivent de leur TGDE la liste des cours auxquels **ils doivent s'inscrire pour respecter leur cheminement**. Certains cours étant préalables à d'autres, il est essentiel de suivre le cheminement proposé afin d'éviter une prolongation de sa scolarité.

EST-IL POSSIBLE D'ÉTUDIER À TEMPS PLEIN ?

À la maîtrise, le statut temps plein correspond à 9 crédits et plus par session. L'étudiante ou l'étudiant qui souhaite maintenir un statut temps plein devra compléter son inscription avec des cours hors programme. À la session d'été, 6 crédits sont exigés pour être réputé à temps plein.

EST-IL POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS L'ÉTÉ ?

La structure de la maîtrise prévoit une session d'été, avec des cours intensifs répartis sur un maximum de deux mois. L'inscription à la session d'été sera nécessaire pour terminer le programme.

À QUELLE CHARGE DE TRAVAIL DOIS-JE M'ATTENDRE POUR UN COURS DE MAÎTRISE ?

Les cours de deuxième cycle se distinguent de ceux du premier cycle en termes de contenus, d'attentes et d'exigences plus élevés. Ce programme exige également des capacités supérieures de réflexion, de synthèse et d'analyse ainsi qu'une plus grande autonomie. Enfin, pour un cours de trois crédits (45 heures\cours), l'étudiante ou l'étudiant doit s'attendre à consacrer au moins le double d'heures (90 hres) en travail personnel.

PUIS-JE INTERROMPRE MES ÉTUDES ?

Au cours de son cheminement, une étudiante ou un étudiant peut, pour trois raisons (parentale, maladie et suspension), interrompre ses études, et ce, pour une durée maximale d'un an. Malgré cette interruption, l'étudiante ou l'étudiant demeure soumis aux règles de progression de son programme, soit une scolarité maximale de 15 trimestres (cinq ans).

EN PRÉVISION DE MON STAGE, DOIS-JE SOLLICITER UNE ÉCOLE OU POURRAIS-JE EN PROPOSER UNE ?

Le placement en stage est régi par un protocole d'entente avec les centres de services scolaires (CSS) et les établissements privés. Le placement en stage est assumé par les responsables des milieux scolaires et le CFIM. **Une étudiante ou un étudiant n'est pas autorisé à solliciter les milieux scolaires.**

PUIS-JE RÉALISER MES STAGES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT QUE J'AI OBTENU ?

Une étudiante ou un étudiant doit communiquer avec la responsable des stages avant d'accepter un contrat puisque des conditions s'appliquent pour les stages en situation d'emploi. Un contrat dans un autre champ (secondaire, adaptation scolaire, langue seconde) n'est pas reconnu comme stage à la maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Il importe de préciser que le premier stage devra se réaliser obligatoirement au préscolaire et que les deux autres stages devront s'effectuer dans des contextes différents.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, J'AI OBTENU DES CONTRATS EN ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE. CETTE EXPÉRIENCE POURRAIT-ELLE M'ÊTRE RECONNUE POUR LES STAGES ?

Pour l'instant, le programme ne permet pas la reconnaissance d'acquis expérientiels pour l'admission, les cours ou les stages.

QU'EST-CE QUE LE TFLM?

Le Test de français Laval-Montréal (TFLM) est une épreuve à choix multiple qui permet de vérifier votre maîtrise de la norme du français écrit (grammaire et vocabulaire). Le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) utilise le TFLM comme test de classement pour déterminer si les étudiantes et les étudiants admis doivent suivre le cours de français écrit pour futurs enseignants (DID1010T : obligatoire si le résultat au TFLM est inférieur à 75%) ou s'ils doivent, au préalable, réussir un autre cours de grammaire du français écrit hors programme (DID1009 : obligatoire si le résultat au TFLM est inférieur à 65 %).

Pour en savoir plus sur la nature du TFLM :

http://www.cce.umontreal.ca/exigence_suite_admission.html

PUIS-JE DEMANDER UNE EXEMPTION DU TFLM?

Comme il s'agit d'un outil de classement permettant de déterminer à quel cours de français les étudiantes et les étudiants devront s'inscrire en première année, aucune exemption n'est possible. Les personnes qui auraient déjà passé ce test à l'Université Laval (Québec) pourront nous transmettre leur relevé de résultats.

DOIS-JE ME PRÉPARER AU TFLM? SI OUI, COMMENT?

Si vous croyez maîtriser les notions de base en grammaire (accord, conjugaison, syntaxe...), il est préférable que vous preniez un peu de temps pour les réviser avant le test afin que celui-ci vérifie votre maîtrise actuelle de la norme linguistique.

Des ressources en ligne sont proposées par le Centre de communication écrite (CCE) pour **se préparer au TFLM** : http://www.cce.umontreal.ca/exigence_suite_admission.html .

QU'EST-CE QUE LE TECFÉE?

Le TECFÉE a été créé en réponse à une volonté commune des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de faire en sorte que les enseignants en exercice ou en formation soient évalués de façon uniforme dans toutes les universités québécoises en ce qui a trait à la compétence en français écrit. La réussite de ce test est exigée pour l'obtention du brevet d'enseignement. **Aucun autre test n'est équivalent au TECFÉE.** C'est le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC) qui gère et qui transmet aux étudiantes ou aux étudiants leur relevé officiel de résultats à ce test.

Au cours de chaque année universitaire, l'Université de Montréal offre trois passations du test (habituellement en décembre, en mars et en mai). Les étudiantes ou les étudiants y sont convoqués par courriel, à leur adresse @umontreal, environ six semaines avant chaque passation.

Pour s'inscrire au cours EDU6093 - Stage 3 Intégration professionnelle, l'étudiante ou l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral.

Échec et reprise du test

Les étudiantes ou les étudiants qui échouent à **quatre passations du test** ont droit, au plus tôt au cours de l'année universitaire qui suit celle de leur quatrième échec, à une cinquième passation s'ils remplissent les **trois conditions suivantes** :

- avoir réussi le cours DID1010T – Français écrit pour futurs enseignants;
- avoir rencontré la coordonnatrice des mesures de soutien en français pour un diagnostic de leurs difficultés;
- avoir participé à au moins cinq ateliers de français recommandés par la coordonnatrice des mesures de soutien selon les difficultés ciblées ou avoir eu recours au programme d'aide individuelle offert par le Centre d'aide en français (CAF) du CCE (d'autres mesures d'aide, comme des consultations au Centre de soutien GramMath, peuvent être recommandées pour la consolidation des connaissances linguistiques).

QU'ARRIVE-T-IL SI J'ÉCHOUE À UN COURS OU À UN STAGE ?

Il peut arriver qu'à un moment dans votre cheminement, vous échouiez à un cours ou à un stage. Le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales stipule qu'une note inférieure à C constitue un échec. De manière générale, le **cours** où l'étudiante ou l'étudiant a eu un échec doit être repris l'année suivante. Il sera important d'y mettre les efforts lors de la reprise, car **un deuxième échec à un même cours entraîne une exclusion du programme**. L'**échec à un des stages prévus** dans la structure du programme entraîne **l'exclusion du programme**.

Le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales prévoit d'autres raisons d'exclusion dont une moyenne cumulative insuffisante (inférieure à 2,7), échec à plus de 2 cours préparatoires, échec à une seconde évaluation, etc. Pour tous les détails :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-xxvi-stages-et-travaux-diriges>